

**PROJET DE PENSION DE FAMILLE :
COALLIA - MERU – PF ET RA - OISE
FICHE DE RECEVABILITE**

ELEMENTS RELATIFS AU DOSSIER :

Inclus dans le plan de relance 2018 / 2022 (objectif 1152 places) Oui Non

Origine du projet : Appel à projet Régularisation Extension Dossier déjà connu
 Autre : _____

Maturité du projet : aucun élément idée / prospective étude de faisabilité réalisée ou à réaliser prochainement projet en attente de validation places ouvertes

Type de projet : création transformation / labellisation redéploiement de places

Date de l'évaluation des besoins sur le territoire (diagnostic) : Diagnostic 360° décembre 2013/PDAHLPD 2014 et liste attente SIAO

Nombre de personne en attente d'une entrée en pension de famille sur l'arrondissement : 10 / équivalent ménages (10)

Classement (priorisation de la DDCS) (classement / Nbre de dossiers): _____

Convention entre le SIAO et les pensions de familles pour la mise à disposition des places sur le territoire : Oui Non Date : _____

Date prévisionnelle d'ouverture : JUIN 2020

Freins : Maturité du dossier Absence de terrain Accord de la ville Difficulté de financement du projet

Autre(s) : **Déconfinement progressif** : _____

PRESENTATION DU PORTEUR :

- Nom : COALLIA
- Adresse : 16-18 Cour Saint-Eloi 75592 PARIS CEDEX12
- Tél 01/53/46/38/38
- Statut : Association
- Composition du conseil d'administration : Il est composé de 12 à 32 membres (collège des membres -entre 12 et 26 membres-, collège des usagers -au plus 3 représentants-, collège des salariés -au plus 3 représentants)
- Le personnel (Nbre ETP) : 2772
- Les activités principales : COALLIA est une association de solidarité oeuvrant principalement dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale
- Le(s) partenariat(s) : _____

Le porteur est-il déjà financé pour :

- L'hébergement : Oui Non

Structure(s) financée(s) : CADA, CPH, HUDA, Hébergement d'urgence de droit commun, CAO, ALT,

▪ Le logement accompagné socialement : Oui Non

Structure(s) financée(s) : _ pensions de famille, et résidence accueil, résidences sociales, dispositifs d'intermédiation locative

Sinon le porteur a-t-il une expérience dans le logement social : Oui Non

▪ Ou dans l'hébergement : Oui Non

▪ Le porteur dispose-t-il de l'agrément des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées : Oui Non

▪ Le porteur dispose-t-il de moyens financiers propres: Oui Non

▪ Le porteur dispose-t-il de moyens humains autres avec possibilité de mutualisation :

Oui Non

Précisez : Autres salariés de l'unité territoriale de COALLIA (équipe technique : entretien courant du bâtiment ainsi que équipe service : nettoyage, entretien du linge, entretien des espaces extérieurs et gestion des ordures ménagères) _____

▪ Partenariat local fort notamment avec les services sociaux tels que ceux du Conseil Départemental et de la commune d'implantation (CCAS)

Oui Non

Précisez : Convention de partenariat prévue avec le Centre Médico Psychologique de Méru et le CHI de Clermont

▪ Capacité à monter un projet d'investissement et à prospector des locaux :

Oui Non Précisez : _____

- Capacité à prospecter des locaux :

Oui Non Précisez : _____

- Capacité à trouver un bailleur social

Oui Non
Précisez si le porteur travaille déjà avec un bailleur (nom, adresse...): _____

PRESENTATION DU PROJET SOCIAL :

Principales caractéristiques du projet social :

COALLIA a présenté un seul dossier commun pour la résidence accueil et la pension de famille. Les locaux sont situés dans la résidence sociale (RS) de Méru (128 logements), gérée par COALLIA. Cette RS est située en dehors du centre ville de Méru, à proximité de l'autoroute A16 et d'un centre commercial. La ville de Méru est desservie par les trains TER Hauts-de-France de la ligne Paris-Nord – Persan – Beauvais.

A noter l'avis favorable de la municipalité lors d'une rencontre du 10 février 2020.

- Le projet prévoit-il un partenariat avec d'autres acteurs pour couvrir les besoins en accompagnement social des bénéficiaires ? Oui Non

Modalité d'admission :

Orientation par le SIAO Guichet Unique

PRESENTATION DU PROJET IMMOBILIER :

Type de pensions de famille : Classique et Résidence accueil

Si résidence accueil, lien avec l'ARS : Oui Non

Lieu d'implantation de la pension de famille:

Structure collective au sein d'une résidence sociale gérée par COALLIA

Adresse le cas échéant :

Résidence sociale « Nelson Mandela » - rue Marcel Coquet – 60110 MERU

Capacité : 40 places (20 places RA et 20 places PF) Tous les logements sont des T1_

Type de public : Personnes isolées ou couples _____

Présence prévue pour les couples : Oui Nbre de logement _____ Non

Type et nombre de logements : Neuf Nbre 40 _____ Rénové Nbre _____

Si neuf, capacité d'adaptation des locaux pour une éventuelle transformation ultérieure :
Oui Non

Le projet dispose-t-il d'espaces collectifs : Oui Non

Environnement :

- en centre ville

Oui

Non

- Commerces à proximité :

Oui

Non

- Jardin :

Oui

Non

Hôtes : ETP prévus et qualifications :

3,2 ETP global, dont 0,5 ETP responsable hébergement, 1 maîtresse de maison, 1 DEAES et 0,7 ETP infirmier psychiatrique.

BUDGET PREVISIONNEL EN FONCTIONNEMENT

Projet n° 1

6. Budget⁵ du projet

Année 2020, ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	22 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service	
Prestations de services	6 500	74 - Subventions d'exploitation ⁶	233 600
Achats matières et fournitures	9 500	État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
Autres fournitures	6 000	EDCS	233 600
61 - Services extérieurs	33 584		
Locations	29 848		
Entretien et réparation	2 800		
Assurance	736	Conseil-r Régional(aux) :	
Documentation	200		
62 - Autres services extérieurs	6 200	Conseil-r Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 000		
Publicité, publication	1 200	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Déplacements, missions	1 500		
Services bancaires, autres	2 500		
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	160 000	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Rémunération des personnels	160 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	11 516	75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		78 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	300	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	233 600	TOTAL DES PRODUITS	233 600

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

85 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolet	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de233800€; objet de la présente demande représente100,00% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Reste à vivre pour le bénéficiaire (moyenne / €) : entre 313 euros pour une personne au RSA, 639 euros pour une personne bénéficiaire de l'AAH et 680 euros pour une personne au SMIC.

Durée des travaux :

AVIS DES INSTITUTIONS

AVIS DDCS :

Accord de principe (validité d'un an / l'avis définitif sera émis en fonction de l'évolution du dossier. L'accord de principe a pour objectif d'encourager les éventuels porteurs à déposer un dossier, poursuivre leurs efforts)

Avis Favorable **Avis Défavorable**

AVIS DDTM :

Accord de principe (validité d'un an / l'avis définitif sera émis en fonction de l'évolution du dossier. L'accord de principe a pour objectif d'encourager les éventuels porteurs à déposer un dossier, poursuivre leurs efforts)

Avis Favorable **Avis Défavorable**
